

1514 (13 FÉVRIER).

Rétablissement de la monnaie de Saint-Pourçain, suspendue depuis l'édit du roi précédent.

Lettres vérifiées à la chambre des monnaies le 27 avril 1515.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 62, fol. 149 r^o et v^o, et Z, 1^o, 61, fol. 30 r^o à 31 r^o.)